

Informations de base	
<p>2007/2259(INI)</p> <p>INI - Procédure d'initiative</p> <p>Vers une mobilité plus sûre, plus propre et plus performante en Europe: premier rapport sur l'initiative «Véhicule intelligent»</p> <p>Subject</p> <p>3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		GURMAI Zita (PSE)	09/10/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies		REDING Viviane		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/09/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0541 	Résumé
29/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2008	Vote en commission		Résumé
06/05/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0169/2008	
19/06/2008	Décision du Parlement	T6-0311/2008	Résumé

19/06/2008	Résultat du vote au parlement		
19/06/2008	Débat en plénière	CRE link	
19/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2259(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/56516

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.606	04/02/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.774	12/03/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0169/2008	06/05/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0311/2008	19/06/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2007)0541 	17/09/2007	Résumé	

Vers une mobilité plus sûre, plus propre et plus performante en Europe: premier rapport sur l'initiative «Véhicule intelligent»

2007/2259(INI) - 17/09/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : exposer de nouveaux projets pour hâter l'arrivée de véhicules plus sûrs, plus propres et plus intelligents.

CONTEXTE : l'initiative «Véhicule intelligent», lancée en février 2006, s'inscrit dans le contexte de la stratégie « i2010 » de l'Union européenne, le cadre d'action stratégique de la Commission européenne en ce qui concerne la société de l'information et les médias jusqu'en 2010. Il s'agissait du premier cadre stratégique pour un transport routier plus intelligent, plus sûr et plus propre grâce aux TIC. L'initiative s'appuie sur trois piliers pour promouvoir des systèmes pour véhicules intelligents : le forum eSafety, la R&D et la sensibilisation des utilisateurs.

L'un des principaux objectifs du forum «eSafety» est le déploiement total du système «eCall» (système paneuropéen d'appel d'urgence embarqué) d'ici à 2010. En cas d'accident, le système «eCall» appelle automatiquement les services d'urgence et leur indique la localisation exacte du véhicule ainsi que d'autres informations sur l'accident et sur les occupants du véhicule. Au terme de son déploiement complet, «eCall» pourrait permettre de sauver jusqu'à 2500 vies chaque année en Europe. Le Parlement européen a apporté un soutien sans réserve au système «eCall», demandant à toutes les parties prenantes de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre le système en pratique ([INI/2005/2211](#)).

Au cours de la première année de l'initiative «Véhicule intelligent», des progrès considérables ont été réalisés. Les systèmes pour véhicules intelligents qui sont déjà disponibles aujourd'hui peuvent contribuer à réduire davantage le nombre de décès sur les routes, à atténuer considérablement la congestion du trafic dans les villes et sur les axes interurbains, et à faire chuter les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

CONTENU : la présente communication renforce l'initiative «Véhicule intelligent» de «i2010» et comporte **trois priorités** principales: des véhicules plus sûrs, plus propres et plus intelligents.

- 1) **Pour renforcer la sécurité**, la Commission appelle les États membres qui n'ont pas encore signé le protocole d'accord sur «eCall» à clôturer le processus de signature d'ici à la fin de 2007. Elle entamera des négociations avec les associations européennes et asiatiques de constructeurs automobiles en vue de l'introduction sur une base volontaire du dispositif «eCall» en tant qu'option standard pour tous les véhicules neufs à partir de 2010, et fera rapport des résultats de cette action d'ici à la mi-2008. En outre, la Commission mènera en 2007 des consultations en vue : i) d'accélérer la disponibilité de systèmes de contrôle électronique de la stabilité (ESC) pour une vaste gamme de véhicules, ainsi que son installation obligatoire ; ii) de rendre obligatoire l'installation de systèmes combinant les technologies d'assistance au freinage d'urgence et de prévention des collisions. La Commission élaborera aussi des lignes directrices sur des mesures incitatives en faveur des systèmes pour véhicules intelligents, notamment des incitations fiscales introduites par les États membres, d'ici à la mi-2008.
- 2) **Pour rendre le transport routier plus «vert»**, la Commission proposera en 2008 un plan de déploiement des technologies les plus efficaces en matière d'émissions réduites de CO₂, tant pour les véhicules que pour les infrastructures. Elle attendra pour cela les résultats des travaux visant à mesurer l'impact des TIC sur la réduction des émissions de CO₂ dans le transport routier, au sujet duquel il n'existe actuellement pas de données fiables.
- 3) **Pour un transport routier plus sûr**, la communication encourage les parties prenantes à travailler à l'élaboration de propositions concernant la sûreté de l'utilisation et de l'installation des dispositifs nomades, et d'établir une interface normalisée entre les systèmes embarqués et les dispositifs rapportés. Les parties prenantes devraient viser une architecture de communications ouverte, paneuropéenne, normalisée et interopérable pour les systèmes coopératifs en Europe. La Commission continuera de soutenir de nouvelles actions de R&D en faveur des systèmes coopératifs pendant la période 2009-2010. En outre, elle continuera de chercher, avec le comité du spectre radioélectrique, une solution aux problèmes en suspens de l'harmonisation et de l'attribution du spectre réservé aux systèmes de transport intelligents pour les systèmes coopératifs dans la bande des 5,9 GHz.

L'élaboration de la feuille de route pour le déploiement des ITS intégrant les véhicules et les infrastructures représentera une initiative importante, menée par la Commission européenne, pour dégager un consensus entre les parties prenantes concernant le déploiement des ITS. Elle sera publiée à l'été 2008, à la suite de la consultation des parties prenantes qui devrait débuter à l'automne 2007.

Vers une mobilité plus sûre, plus propre et plus performante en Europe: premier rapport sur l'initiative «Véhicule intelligent»

2007/2259(INI) - 19/06/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 417 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, une résolution sur la communication de la Commission intitulée « vers une mobilité plus sûre, plus propre et plus performante en Europe: premier rapport sur l'initiative «Véhicule intelligent».

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Zita **GURMAI** (PSE, HU), au nom de la commission des transports et du tourisme.

Le Parlement estime que les systèmes de transport intelligents peuvent contribuer à réduire la congestion, la pollution ainsi que le nombre et la gravité des accidents sur les routes, mais que leur taux de pénétration sur le marché demeure excessivement faible. Il suggère que la Commission accorde une attention particulière aux pays dans lesquels la disponibilité des systèmes intelligents demeure particulièrement faible.

Les députés encouragent les 14 États membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à signer le protocole « e call » dans les meilleurs délais et, de préférence, avant la mi-2008, afin de favoriser l'introduction rapide de ce système capable de sauver des vies. Ils insistent également pour que la Commission poursuive l'élaboration du cadre réglementaire conduisant à une pleine harmonisation de l'appel d'urgence unique (112) ainsi que de l'« eCall » (E112) à l'échelle de l'UE. Ils rappellent en outre que l'objectif affirmé par la Commission est que 100% des véhicules neufs soient équipés d'un système de contrôle de la stabilité électronique à partir de 2012.

Les États membres et la Commission sont invités à :

- exiger que chaque véhicule soit équipé de dispositifs techniques tels que l'allègement du poids des sièges ou des pneus, le montage d'accumulateurs de chaleur sur les moteurs ou la récupération de l'énergie de freinage, qui permettent de réduire les émissions de CO₂ ;
- élaborer des lignes directrices visant à encourager les États membres à introduire des mesures incitatives en faveur des systèmes écologiques et de sécurité des véhicules;
- poursuivre leurs efforts pour mettre en place des mesures fiscales d'incitation à l'acquisition de véhicules dotés d'équipements écologiques et de dispositifs de sécurité intelligents. Les mesures incitatives devraient aller de pair avec des mesures de formation des conducteurs en matière de prévention et de sécurité routières.

Les États membres, la Commission et l'industrie automobile sont en outre invités à fournir, dans le cadre de campagnes de sensibilisation, des informations succinctes, claires et compréhensibles afin d'atteindre le public le plus large possible, y compris les concessionnaires et écoles de conduite, pour lui faire connaître les nouveaux systèmes pour véhicules intelligents.

La résolution engage les constructeurs automobiles à tenir compte des tout derniers systèmes de sécurité automobile lorsqu'ils conçoivent de nouveaux véhicules et à prévoir également, sur les nouveaux véhicules construits, des dispositifs de mesure et d'affichage concernant la consommation d'énergie et les données pertinentes du point de vue de l'environnement, comme les émissions réelles de CO₂ et de particules.

Les députés constatent que l'utilisation et la disponibilité de dispositifs portables ou nomades faisant appel aux TIC est en augmentation et que le marché de ces dispositifs connaît une croissance continue. Ils invitent les acteurs concernés à œuvrer à la mise en place de mesures visant à garantir une utilisation et une fixation sûres de ces dispositifs et à favoriser l'interaction homme-machine.

Enfin, la Commission est invitée à mettre au point une méthodologie permettant de mesurer l'impact des TIC sur les émissions de CO₂ et/ou à coordonner et diffuser les résultats déjà disponibles.